

Accepter les paiements par carte via ING : facile et rapide.

La majorité des clients préfèrent payer par carte, tant dans votre commerce qu'en ligne. Voilà pourquoi ING vous facilite l'acceptation des paiements par carte Bancontact/Mister Cash, Visa, MasterCard, Maestro ou V-Pay. Avec le service ING Merchant Services¹, ING vous offre non seulement un **choix entre d'excellents terminaux de paiement**, mais également **diverses formules de traitement des paiements à un tarif intéressant**. Ce nouveau service vous permet de louer ou d'acheter un terminal de paiement auprès de votre banque sans devoir faire appel à une tierce partie. ING s'occupe de tout pour vous.

En quoi les cartes bancaires et de crédit sont-elles un plus pour votre commerce ?

- **Excellent pour votre chiffre d'affaires** : selon des études, les clients sont plus enclins à la dépense lorsqu'ils règlent leurs achats par carte et non par cash. L'acceptation du paiement par carte et l'augmentation de votre **chiffre d'affaires vont de pair**.
- **Avantageux pour les clients** : vos clients peuvent choisir leur mode de paiement et ne doivent pas disposer de beaucoup d'argent liquide.
- **Sûr** : vous simplifiez votre comptabilité et vous réduisez les risques de vol et de perte. L'argent de votre client se retrouve immédiatement sur votre compte. Vous ne devez plus envoyer de factures ni de rappels.

Découvrez sur ing.be/merchantservices la solution qui vous convient le mieux et commandez-la immédiatement en ligne.

Vous avez encore des **questions** ou vous souhaitez **plus d'info** ?

Surfez sur ing.be/merchantservices ou appelez le 02 547 89 99. Bien entendu, vous pouvez toujours vous adresser à votre personne de contact ING.

¹ Offre sous réserve d'acceptation par ING et moyennant accord mutuel. Offre exclusivement réservée aux personnes physiques majeures agissant à des fins professionnelles. Les conditions et modalités des services sont disponibles dans toutes les agences ING, sur ing.be/merchantservices ou par téléphone au 02 464 60 02.

² Offre de 50 euros valable pour toute souscription d'un contrat chez un des partenaires (sous réserve d'acceptation de votre dossier par le partenaire) et pour laquelle la demande chez ING a été introduite entre le 01.07.2015 et le 30.06.2016. Le remboursement sera crédité sur le compte à vue ING utilisé par le client auprès du partenaire une fois par trimestre. Offre réservée aux personnes physiques ou morales agissant à des fins professionnelles, titulaires d'un compte à vue auprès d'ING et non cumulable avec d'autres offres pour le même service. Offre limitée à une seule réduction par personne (morale).

Besoin d'une solution pour l'acceptation des cartes bancaires et de crédit ?

Découvrez les possibilités d'ING Merchant Services.

ING 

Accepter les cartes bancaires avec un terminal.



La qualité et la sécurité sont deux conditions essentielles pour le traitement des paiements électroniques. C'est pourquoi ING vous offre non seulement le choix entre des **terminaux de paiement** mobiles et fixes, mais également **des plans de traitement des paiements**. Les appareils fonctionnent via internet (avec un câble, via WiFi ou par connexion 3G) et vous pouvez les acheter ou les louer.

Vos avantages

- **Conditions avantageuses** : vous bénéficiez de **tarifs très compétitifs**. Dans la formule de location, vous payez un forfait mensuel basé sur le nombre de transactions Bancontact/Mister Cash prévues et un prix unitaire peu élevé par transaction supplémentaire. Si vous disposez d'un terminal de paiement, vous ne payez aucuns frais mensuels fixes pour l'acceptation de paiements par carte. Vous payez uniquement par transaction Bancontact/Mister Cash effectuée. Pour les opérations d'un montant inférieur à 25 euros, vous bénéficiez d'un tarif avantageux.
- **Un transfert rapide** : il vous est tout à **fait possible de conserver votre terminal actuel** et de confier le traitement des paiements à ING. Pour ce faire, choisissez un plan tarifaire chez ING.
- **La convivialité** : les terminaux de paiement sont rapides et fiables, et **vous permettent d'accepter toutes les cartes de paiement**. Ils sont, en outre, équipés de la dernière technologie de paiement sans fil (via Near Field Communication). Vos clients peuvent donc payer de petits montants rapidement et en toute sécurité en approchant leur carte bancaire de votre terminal de paiement (si leur carte bancaire est équipée de cette fonction).
- **Une assistance technique** : que vous optiez pour l'achat ou pour la location d'un appareil, vous pouvez toujours compter sur une **assistance technique**.
- **Des formules sur mesure** : ING vous propose plusieurs possibilités. Faites une **simulation sur ing.be/merchantservices** et découvrez la solution qui vous convient le mieux. Vous choisissez vous-même ce dont vous avez besoin, selon votre situation professionnelle et le nombre d'opérations prévues.

Accepter les cartes bancaires via votre smartphone ou tablette.



Si vous avez peu de paiements par carte ou êtes souvent en déplacement, vous pouvez utiliser **ING ActivePay**. Grâce à l'installation de l'app gratuite (pour Android et iOS) sur votre smartphone ou votre tablette, vous établissez une connexion par Bluetooth avec ce terminal de paiement pour accepter les paiements par carte. Le service idéal, donc, pour toute personne qui souhaite proposer une solution de paiement supplémentaire à ses clients. Il vous garantit de surcroît une certaine sécurité, puisqu'il vous permet d'éviter le transport inutile de grosses sommes d'argent. Naturellement, vous avez besoin d'une connexion internet (via WiFi ou 3G).

Vos avantages

- **Idéal comme modèle de base** : le service idéal pour celui qui n'accepte pas encore les paiements par carte. Il va de soi que vous pouvez également utiliser ce service en sus de votre terminal de paiement fixe traditionnel.
- **Bon marché** : **nul besoin de lourds investissements**, car cet appareil est bien meilleur marché qu'un terminal de paiement mobile fixe.
- **Flexible** : l'appareil est de petite taille et tient dans la poche de votre pantalon. Vous l'emportez partout, à l'instar de votre smartphone. De cette façon, vous êtes à même de **recevoir des paiements n'importe où**.
- **Pratique** : l'**app gratuite** offre de nombreuses fonctions pratiques et facilite la gestion de vos opérations. Vous disposez en permanence d'un relevé de tous vos paiements perçus, en espèces aussi bien que par carte. Votre comptabilité s'en trouve simplifiée. **Découvrez la vidéo de démo sur ing.be/merchantservices**.

Accepter les cartes bancaires dans votre boutique en ligne.



Les boutiques en ligne font désormais partie intégrante du monde du commerce. Vous souhaitez créer une boutique en ligne ou ajouter une page de paiement à votre site internet ? ING vous y aide. Pour ce faire, nous collaborons avec des partenaires qui vous offrent tout ce dont vous avez besoin : des modules de paiement, des plans de traitement des paiements ou même une boutique en ligne prête à l'emploi.

Découvrez les différentes possibilités sur ing.be/merchantservices.

Vos avantages

- **Sécurité** : nos partenaires ont développé une expertise et un savoir-faire fondés sur des années d'expérience.
- **Conditions intéressantes** : en tant que client ING, **vous bénéficiez d'une réduction² de 50 euros** chez nos partenaires pour les découvrir. Cet avantage est valable lors de la création d'un site internet ou d'une page de paiement.
- **Libre choix** : vous choisissez vous-même le partenaire avec lequel vous vous lancez.